

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Michel Ducret, Jacques Jeannerat, Hugues Hiltpold, Patricia Läser, Pierre Kunz, Jean-Marc Odier, Jacques Follonier et Marie-Françoise de Tassigny

Date de dépôt: 4 septembre 2006

Messagerie

Proposition de motion

visant à améliorer la collaboration entre les corps cantonaux de police et les agents de sécurité municipale, et à préparer un commandement unique en cas de crise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- qu'il existe à Genève jusqu'à six différents types de corps de police dont les compétences s'enchevêtrent et avec des règles de travail parfois incompatibles ;
- que malgré cette multitude d'agents de l'ordre, la sécurité n'est pas toujours garantie ;
- qu'en cas de crise majeure, les différents corps devraient pouvoir se coordonner dans une action commune,

invite le Conseil d'Etat

à négocier avec les communes une simplification et un nouveau partage des compétences des différents corps de police afin de garantir la meilleure efficacité possible et le meilleur service au citoyen, et de permettre un commandement unique de l'ensemble de ces corps en cas de crise majeure (réunion multilatérale, catastrophe naturelle, crise sécuritaire, grand événement).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le domaine de la sécurité à Genève est un enjeu majeur qui mérite plus d'attention de la part de ce Parlement. Les différents corps de police chargés de maintenir la paix publique travaillent chacun de leur côté laissant plus de marge pour la délinquance et le trafic de drogue. Fin 2004, l'ancienne cheffe du Département de justice et police résumait dans la presse « Trop de bûches, pas assez de sécurité ». Aujourd'hui, le constat est malheureusement le même.

Souffrant d'un manque d'effectifs, la police cantonale a beaucoup de mal à couvrir l'ensemble des problèmes à Genève. De l'autre côté, les agents de sécurité municipale ne disposent pas des compétences et des moyens nécessaires pour garantir la sécurité dans leur commune. A titre d'exemples, ils ne peuvent pas procéder à des palpations de sécurité pour s'assurer que certains suspects ne transportent pas des armes telles que des couteaux, et ne disposent pas d'une radio qui communique directement avec la police, ce qui rend la coordination des interventions très difficile.

Par ailleurs, la solution actuelle coûte cher dans la mesure où elle engendre une multiplication des hiérarchies et du travail administratif, et augmente les besoins logistiques et de formation du personnel. L'exemple de la police de sécurité internationale est le plus flagrant dans la mesure où elle dispose des mêmes compétences que la gendarmerie. Pire : elle entraîne une concurrence salariale qui conduit parfois des gendarmes chevronnés à réorienter leur carrière en faveur de celle d'agent de sécurité municipale, ce qui contribue au problème récurrent des sous-effectifs de la gendarmerie.

Il est d'abord urgent de procéder à une simplification des différents corps de police afin que le citoyen genevois comprenne le rôle de chaque agent. Ensuite, chaque corps devra voir ses compétences et les tâches qui lui sont assignées redéfinies. Ainsi, des phénomènes de concurrence entre les agents de la paix pourront être évités. Enfin, le cas de la réunion du G8 à Evian invite à mettre en place un commandement unique qui pourra coordonner l'action des corps de police cantonaux et des agents de sécurité municipale, voire de l'armée et de la protection civile en cas de catastrophe naturelle.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil d'Etat à mettre en place au plus vite une consultation dans les communes afin de préparer une négociation qui redéfinirait les compétences et les tâches assignées à chaque type de force de sécurité, ainsi que de préparer un commandement unique pour coordonner une action commune entre chaque force en cas de crise majeure.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente motion.